



**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DES HABOUS ET
DES AFFAIRES ISLAMIQUES
UNIVERSITÉ AL QUARAOUYINE
PRÉSIDENTE
FÈS**

Appel d'offres sur offres de prix
n°01 /2020
Séance publique

Objet : Vente de débarrât

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

ANNEE 2020

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DES HABOUS ET
DES AFFAIRES ISLAMIQUES
UNIVERSITE AL QUARAUIYINE
PRÉSIDENCE
FÈS**

CONTRAT N° /2020

Lot n°:

Contrat de vente de débarrât de la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine, Fès

Entre les sous soussignés :

Monsieur le Président de l'Université Al Quaraouiyine de Fès,

Maitre d'ouvrage

d'une part

Et

Monsieur :

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Domicilié à Forme juridique :

Registre de commerce de : sous le n° :

Affilié à la CNSS sous le n° :

Titulaire du RIB n° : auprès de :

Patente n°: Identification Fiscale:

Capitale sociale : DHS.

L'acquéreur

d'autre part

Article 1: Nature et objet de l'Appel d'offres

La Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès lance un appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet la vente de débarrât.

L'ouverture des plis en séance publique relative à cet appel d'offres aura lieu le **20/03/2020** à partir de **10h00**, au siège de la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès sise à Av. Abi Al Hassane Al Marini, Kasbah des Chrardas, B.P : 2509, Fès.

Article 2: Nombre de lots et mode de jugement

Le présent appel d'offres est composé de deux lots.

- **Lot n° 1 est composé de matériel informatique, matériel et mobilier de bureau reformés et divers débarrât (Voir annexe).**
- **Lot n° 2 est composé de transformateur 250 KVA (Voir annexe).**

Le jugement se fera par lot.

Le cahier des prescriptions spéciales peut être retiré à la Division financière, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante (**www.uaq.ma**).

Article 3: Présentation des dossiers des concurrents

Chaque dossier présenté est mis dans un pli fermé cacheté portant :

Le nom, prénom (ou raison sociale) et l'adresse du concurrent ;

L'objet du présent appel d'offre ;

La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

L'avertissement que «Le pli ne doit être ouvert que par le Président de la commission d'appel d'offres lors de la séance public d'ouverture des plis ».

Ce pli contiendra obligatoirement deux (02) enveloppes distinctes :

A- La 1ère enveloppe comprend :

- La caution provisoire délivrée par la banque ou institution similaire ;
 - Le présent CPS signé et cacheté à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention lu et accepté écrite à la main ;
 - Attestation de visite de lieu ;
 - Les éléments d'identification du candidat :
- ❖ S'il s'agit d'une personne morale : les statuts, le nom et prénom du représentant légal et son capital social ;
 - ❖ S'il s'agit d'une personne physique : Une Photocopie certifiée conforme à l'originale de la carte d'identité nationale ;

Cette enveloppe doit être cachetée ou signée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « **Caution provisoire -CIN /statut - CPS -** »

B- Offre financière : elle doit comprendre :

1-L'acte d'engagement (voir annexe 1), établi sur papier timbré, dûment rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse présenter plus d'un concurrent à la fois pour le lot de cet appel d'offres.

2-La déclaration sur l'honneur dûment rempli et signée par le concurrent ou son représentant habilité (voir annexe 2).

Les offres doivent être établies sans contenir ni restrictions ni réserves. La Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès se réserve le droit d'écarter toute offre qui contient ou contiendrait des réserves ou serait assortie de conditions.

N.B : Le montant de l'acte d'engagement devra être écrit en chiffres et en toutes lettres.

Article 4:Visite des lieux

Le matériel reformé objet du présent cahier des prescriptions spéciales est exposé à la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès à l'adresse suivante : **Av. Abi Al Hassan Al Marini, Kasbah des Chardas, Fès.**

La visite des lieux par les concurrents est prévu à partir de la publication de l'avis jusqu'au 17/03/2020, pendant les heures ouvrables du Lundi au Vendredi.

Article 5: Résultat de l'appel d'offres

A) La Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès n'est pas tenu de donner suite au présent appel d'offres.

B) Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnité dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées.

Le matériel réformé objet de cette vente sera attribué au plus offrant.

Article 6: Cautionnement

Pour participer à cet appel d'offre, les soumissionnaires doivent constituer un cautionnement bancaire au profit de la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès.

Le montant de ce cautionnement est de :

Lot n° 1 : 5 000,00 Dhs Cinq mille dirhams.

Lot n° 2 : 5 000,00 Dhs Cinq mille dirhams.

Article 7: Domicile du titulaire

Le domicile de l'acquéreur de la vente qui découlera de cet appel d'offres est celui précisé dans son acte d'engagement. En cas de changement de son domicile au cours de la période d'exécution de ses obligations, il doit en aviser immédiatement, la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès par fax et en faire confirmation par lettre recommandée.

Article 8: Délais d'exécution

L'acquéreur prendra les dispositions nécessaires pour terminer l'enlèvement de lot attribué dans un délai de sept (7) jours; à compter du lendemain de versement des sommes dues.

Article 9: Frais de timbre et d'enregistrement

Les frais de timbres et d'enregistrement sont à la charge du titulaire qui découlera du présent appel d'offres.

Article 10: Délai de validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 15 jours à compter de la date limite prévue pour la remise des offres.

Article 11: L'assurance contre risques

Le soumissionnaire devra se conformer aux dispositions des lois en vigueur au Maroc relatifs aux accidents du travail.

Article 12: Modalités de paiement

Le règlement du montant total de l'acte d'engagement se fera par le titulaire dans les 7 jours qui suivent l'ordre de recette du Maître d'Ouvrage.

Le titulaire ne peut récupérer les matériaux objets de la vente qu'après versement de la somme totale de l'acte d'engagement au compte de La Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès N° **310 270 1005 0240 0421 1901 91** ouvert à la Trésorerie Régionale de Fès. A défaut, le soumissionnaire de premier rang perd sa caution et le lot sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est classée au deuxième rang, et ainsi de suite.

Article 13: Respect des lois en vigueur

Tous les soumissionnaires doivent se conformer aux lois en vigueur au Maroc, notamment la législation du travail.

Article 14: Règlement des litiges

Tout litige entre la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès et le soumissionnaire est soumis aux tribunaux compétents de la ville de Fès.

Article 15: Enlèvement de lot

Le soumissionnaire s'engage à enlever à sa charge le lot pour lequel il est retenu dans les 7 jours qui suivent la date de virement ou versement.

Passé ce délai, si la totalité de l'opération, citée au paragraphe 1 du présent article, n'est pas terminée la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès se réserve le droit de disposer des lots non enlevés et dans ce cas le cautionnement provisoire lui restera entièrement acquis de plein droit.

Article 16: Dispositions particulières

Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité, altération ou déperdition. Ou mauvaise interprétation de ce contrat.

PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE AL QUARAQUIYINE FES

CONTRAT N° /2020

LOT N° :

OBJET :

**Signé par le Président
de l'Université Al Quaraouiyine Fès**

Fès, le

**Lu et accepté par le soumissionnaire (manuscrite)
Soussigné et arrêté le montant du
Contrat à la somme de :**

Fès, le

**ANNEXE N°1 : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT
(A établir sur papier timbré)**

**En vu de la vente au plus offrant de débarrât de la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès conformément aux dispositions du Dahir du 25 rajab 1337 (26/04/1919)
sur les ventes publiques des meubles :**

A – PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

**Vente de débarrât, Appel d'offres sur offres des prix n° 01 /2020
Objet: Vente de débarrât de la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine de Fès**

B – PARTIE RESERVEE AU CONCURRENT:

Lot n° :

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Je soussigné :(prénom, nom et qualité) ; CIN N°
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
Inscrit au registre du commerce de(localité)
Sous le n°.....
Patente n° (1)

POUR LES PERSONNES MORALES

Je soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique
de la société)
Au capital de :
Adresse du siège social de la société
Adresse de domicile élu
Affiliée à la CNSS sous le n° (1)
Inscrite au registre du commerce(localité)
Sous le n° (1)
Patente n° (1)
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :
Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées
en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les
difficultés que comportent ces prestations :

M'engage à exécuter les clauses de cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix
que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :
- Montant de la redevance :(en lettres et en chiffres)

Fait àle

(Signature et cachet du concurrent)

(1): Les mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

ANNEXE N°2: MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu :.....
affilié à la CNSS sous le n° :.....(1)
inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n°.....(1) n° de
patente(1)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la
société) au capital de :.....
adresse du siège social de la société
adresse du domicile élu
affiliée à la CNSS sous le n°..... (1)
inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°.....(1)
n° de patente(1)

- Déclare sur l'honneur :

- 1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2 - que je remplit les conditions prévues à l'article 24 décret n°2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics ;
- 3 - Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du décret précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans le dit cahier ;
- 5 - m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
- 6 - m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

7 – je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

8 – je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 138 et 159 du décret précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à....., le

Signature et cachet du concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.